



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

2024/2025

Ecole

RAPPEL : Le paiement des repas s'effectue au réel

Le porte-monnaie électronique doit toujours être en positif

Prix unitaire du repas : **5,90€**

M., Mme, _____

Parents de l'élève _____ en classe de _____

Souhaitent une inscription annuelle

- Les données seront saisies par l'établissement scolaire (1,2,3 ou 4 jours)
- Désinscription ponctuelle autorisée le matin jusqu'à 8 heures 30 (sur Ecole Directe : sur le profil de l'enfant, section réservation, cocher ou décocher le jour). Au-delà de cet horaire le repas sera facturé.
- Absence de l'élève : désinscription automatique

Cochez les jours où votre enfant restera à la cantine

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Ne souhaitent pas une inscription annuelle

Inscription ponctuelle :

- Les parents cochent le/les jours sur Ecole Directe (sur le profil de l'enfant, section réservation, cocher le jour) avant 8h30.
- Absence de l'élève : désinscription automatique

Modalités de paiement :

Porte-monnaie électronique pour chaque enfant **à alimenter de manière anticipée**

- Par carte bancaire sur Ecole Directe
- Par chèque (à l'ordre de FANB)
- En espèces : sur le site Ecole auprès de Mme DOGLIATTI ou M. MARGUET

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :